



4 mars 2021

(21-1827)

Page: 1/5

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RAPPORT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION  
DES VÉGÉTAUX (CIPV) À LA RÉUNION DU COMITÉ SPS  
DES 25 ET 26 MARS 2021**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE SECRÉTARIAT DE LA CIPV

La communication ci-après, reçue le 2 mars 2021, est distribuée à la demande du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

## 1 LA COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES (CPM-15, 2021)

1.1. La pandémie de COVID-19 a eu des effets importants sur l'organisation de la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) prévue en 2020 et cette activité a donc été reportée à 2021. La quinzième réunion de la CMP (CPM-15) se tiendra en ligne les 16 et 18 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2021. Les documents de la CPM-15 (2021) sont publiés sur le Portail phytosanitaire international (PPI).<sup>1</sup>

1.2. Malgré les difficultés que la pandémie a engendrées en 2020, le secrétariat de la CIPV a collaboré avec les parties contractantes et a recueilli leur appui afin que le Bureau de la CMP prenne certaines décisions au nom de la Commission. Le Bureau de la CMP a tenu 10 réunions en ligne en 2020. En outre, deux séances du Groupe sur la planification stratégique et deux réunions du Comité financier de la CIPV ont eu lieu en ligne.

1.3. Le Bureau de la CMP a utilisé la version du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030) approuvée par la CPM-14 (2019) et a intégré la mise en œuvre du Cadre et des éléments du programme de développement connexe sur le plan de travail et au budget du secrétariat de la CIPV pour 2021, qui seront présentés à la CMP. Outre les travaux ordinaires de la CMP, le Bureau étudiera la révision du mandat du Groupe sur la planification stratégique et examinera la création de trois groupes de réflexion relevant de la CMP chargés des questions suivantes: 1) mise en œuvre des éléments du programme de développement s'inscrivant dans le Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030); 2) communication; et 3) incidence du changement climatique sur la préservation des végétaux. Par ailleurs, le Bureau a recommandé à la CMP une proposition visant à l'autoriser à agir au nom de la CMP pendant la pandémie actuelle, au moins jusqu'à la fin de 2021 (Rôle du Bureau de la CMP et du Secrétariat de la CIPV dans les situations d'urgence ou en période de crise).

1.4. Un organe subsidiaire de la CMP de la CIPV, à savoir le Comité des normes, a recommandé quatre projets de NIMP (*Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone, Exigences pour l'utilisation de traitements par atmosphère modifiée comme mesure phytosanitaire, Exigences pour les ONPV pour autoriser les entités à mener des actions phytosanitaires* et les amendements de 2018 à la NIMP n° 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*)) et sept traitements phytosanitaires pour adoption à la CPM-15 (2021).

1.5. Deux projets de recommandation de la CMP (*Sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires en vue de prévenir l'introduction d'organismes nuisibles des végétaux dans les situations d'urgence* et *Faciliter le commerce sans risque en réduisant l'incidence des organismes nuisibles contaminants associés aux marchandises faisant l'objet d'un commerce international*) sont

<sup>1</sup> Site Web de la CPM-15 (2021): <https://www.ippc.int/en/cpm-sessions/cpm-15/>.

présentés à la CPM-15 (2021), le premier pour adoption et le second pour approbation avant consultation.

1.6. Un organe subsidiaire de la CMP de la CIPV, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, présentera ses réalisations de 2020 et proposera de procéder à des ajustements de la Liste de thèmes relatifs au renforcement des capacités et à la mise en œuvre en ce qui concerne les ressources techniques. Le mandat révisé de ce Comité sera aussi présenté pour adoption. En outre, un rapport spécifique sur les activités et les plans pour 2021 d'un sous-groupe du Comité, l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, sera présenté; quelques renseignements supplémentaires figurent ci-après.

## 2 COMITÉ DES NORMES

2.1. La trente-septième réunion du Comité des normes s'est tenue en ligne du 16 au 19 novembre 2020 et visait à faire progresser les travaux de la communauté de la CIPV relatifs à l'élaboration de normes internationales pour les mesures phytosanitaires.

2.2. Le Comité a examiné et approuvé trois spécifications (<https://www.ippc.int/en/news/ippc-standards-committee-approved-three-new-specifications/>) sur différents sujets, y compris les approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences et les critères relatifs à la détermination du statut d'hôte à l'égard des mouches des fruits. Ces deux spécifications jettent les bases de l'élaboration en 2021 de deux nouvelles annexes: l'une à la NIMP n° 37 (*Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits*), et l'autre à la NIMP n° 38 (*Déplacements internationaux de semences*). Enfin, la troisième spécification définit le champ d'activité et les tâches du nouveau Groupe technique sur les normes relatives à des marchandises.

2.3. Entre autres points importants à l'ordre du jour, le Comité des normes a eu une discussion fructueuse sur la façon de réorganiser les normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire, et a décidé de remettre à plus tard la finalisation du projet de spécification intitulé "*Réorganisation des normes relatives à l'analyse du risque phytosanitaire (2020-001)*". Le Comité a également discuté de sa participation aux activités du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Le rapport de la réunion du Comité tenue en ligne en novembre 2020 est disponible sur le PPI à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/en/core-activities/standards-setting/standards-committee/>.

2.4. La prochaine réunion du Comité des normes est prévue en mai 2021. Néanmoins, une réunion ciblée pourrait avoir lieu en avril 2021.

## 3 COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

3.1. En 2020, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a mené la plupart de ses travaux en ligne. Depuis novembre 2020, il a tenu trois réunions en ligne, résumées ci-après:

- a. Réunion en ligne 08 (novembre): Le Comité a élu un nouveau président (Dominique PELLETIER, Canada) et un nouveau vice-président (Christopher DALE, Australie). Il a examiné la liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités en mettant l'accent sur l'établissement de priorités.
- b. Réunion en ligne 09 (décembre): À cette réunion, le Comité a discuté des activités d'un de ses sous-groupes, l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, et du programme de travail connexe sur les conteneurs maritimes. Le Comité a examiné et approuvé un projet de mandat de son sous-groupe sur les obligations nationales en matière de communication d'informations pour qu'il fasse l'objet d'une consultation, a envisagé de prendre part à l'élaboration de documents explicatifs sur les NIMP et s'est interrogé sur son rôle futur. En outre, le secrétariat de la CIPV a présenté le plan de travail 2021 de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre.
- c. Réunion en ligne 10 (janvier): Le Comité a examiné un résumé des décisions électroniques qu'il a prises en 2020 et les résultats d'une étude de réflexion conceptuelle qui visait à déterminer comment tirer parti des outils numériques pour réaliser efficacement ses

activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national. Cette étude visait à recueillir l'avis qu'avait, en tant qu'utilisateur, le personnel des organisations nationales de la protection des végétaux des pays en développement sur la façon de compenser l'absence d'ateliers en présentiel pendant la pandémie de COVID-19 et de renforcer au mieux les capacités phytosanitaires.

3.2. Pour obtenir tous les détails, veuillez consulter les rapports de ces réunions du Comité sur le PPI.<sup>2</sup>

#### 4 NOUVEAUX ORGANISMES NUISIBLES

4.1. Pendant que le nouveau programme sur les systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles est dirigé par le groupe de réflexion spécialisé de la CMP, des activités pilotes pratiques sur *Spodoptera frugiperda* (chenille légionnaire d'automne) sont mises au point. Les Directives relatives à la prévention, à la préparation et à l'intervention contre *Spodoptera frugiperda* dans les pays où l'organisme nuisible est absent ou sa répartition limitée ont été élaborées et les membres sont invités à formuler des observations jusqu'au 15 mars 2021 via le Système de mise en ligne des observations.

#### 5 PROMOTION DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES

5.1. Commerce électronique: Le secrétariat de la CIPV continue de s'employer à renforcer la collaboration avec les organisations nationales de protection des végétaux et les organisations internationales clés, telles que l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Union postale universelle et l'Organisation mondiale du commerce, pour répondre aux risques phytosanitaires associés au commerce électronique et continue d'appuyer un réseau informel d'experts en commerce électronique. Un groupe de travail d'experts en commerce électronique a été mis sur pied et chargé d'élaborer un guide de la CIPV sur le commerce électronique des végétaux, des produits végétaux et d'autres articles réglementés (2017-039).

5.2. ePhyto: La solution ePhyto de la CIPV poursuit son essor et ne cesse de s'améliorer. 92 pays sont à présent connectés à la plate-forme ePhyto de la CIPV et de nouveaux pays ont envoyé des demandes d'inscription ou sont en cours d'inscription. Il existe à présent un cadre d'analyse du processus opérationnel destiné à aider les pays non seulement à mettre en œuvre la solution ePhyto, mais aussi à se préparer à cette mise en œuvre. Au cours de l'année à venir, la CIPV entend continuer d'améliorer le système en incorporant de nouvelles fonctionnalités au GeNS telles que la messagerie SPS (mandat du CEFAC – situation concernant la certification, rapports d'inspection, etc.), la prise de rendez-vous pour les inspections à l'exportation et à l'importation (en utilisant une "fonction fréquence", qui incorpore les codes du système harmonisé (SH) au système) et en tenant plusieurs ateliers sur le système ePhyto en collaboration avec le Groupe consultatif sectoriel et l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce. En outre, le secrétariat poursuit sa collaboration avec la Banque mondiale pour ce qui est de mettre en œuvre la solution Ephyto en Zambie et de trouver des possibilités ailleurs. Enfin, le système TRACES, de l'UE, qui reçoit des certificats ePhytos depuis l'année dernière, commencera sous peu à délivrer des certificats ePhytos pour l'exportation par l'intermédiaire de la plate-forme ePhyto. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web ePhyto.<sup>3</sup>

5.3. Conteneurs maritimes: L'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes s'est réunie en ligne en décembre 2020 et en janvier 2021 et son plan de travail pour 2021 a été approuvé par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Les deux principaux objectifs de l'Équipe spéciale sont les suivants: 1) Mesurer l'efficacité du Code de bonne pratique pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (code CTU); et 2) Mieux faire connaître les risques de contamination par des organismes nuisibles des conteneurs maritimes.

5.4. Citons parmi les points saillants du plan de travail susmentionné l'examen de l'emploi des opérateurs économiques agréés de l'OMD et des modèles de données de l'OMD à des fins de propreté des conteneurs maritimes, la participation à la révision du code CTU, l'amélioration des enquêtes sectorielles et la contribution aux programmes d'inspection de l'Organisation maritime internationale

<sup>2</sup> Rapports des réunions du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

<sup>3</sup> Site Web ePhyto: <http://www.ephytoexchange.org>.

(OMI) afin d'y inclure des dispositions permettant de garantir que les engins de transport soient propres et exempts d'organismes nuisibles.

## 6 ÉVALUATIONS DES CAPACITÉS PHYTOSANITAIRES

6.1. Les évaluations des capacités phytosanitaires ont lieu en ligne dans les Caraïbes (Bahamas, Dominique, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago) et à Sri Lanka. Une de ces évaluations est sur le point de débiter au Népal, avec l'appui financier de la Banque mondiale.

## 7 RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION ET DE LA PROMOTION

7.1. Le logiciel et l'infrastructure du site Web de la CIPV – également dénommé PPI – ont fait l'objet d'une importante révision le mois dernier. Le secrétariat de la CIPV, en collaboration avec la division informatique de la FAO, a procédé à la migration du site Web de la CIPV vers un nouveau serveur dans le nuage. Ce serveur est surveillé constamment et appuie et renforce l'infrastructure du site Web. L'infrastructure est mise à jour en permanence pour limiter autant que possible les failles de sécurité. Les processus et procédures de déploiement de mises à jour du système ont été uniformisées pour réduire au minimum les erreurs humaines.

7.2. Le secrétariat de la CIPV profite de cette migration pour revoir l'architecture du site Web de la Convention et mettre à jour le système en utilisant la dernière version du logiciel et de ses applications.

7.3. En parallèle, une entreprise externe évalue le PPI pour trouver de meilleures solutions d'organisation des contenus et, ainsi, rendre plus facile et efficace la recherche de données, avec l'objectif global de mieux faire connaître le mandat de la CIPV et d'améliorer l'expérience de l'utilisateur.

7.4. L'année dernière, une page d'accueil consacrée au système phytosanitaire<sup>4</sup> a été mise en ligne en collaboration avec les membres du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Elle est composée de plusieurs sous-pages qui rassemblent les NIMP, les recommandations de la CMP, les guides et le matériel de formation et les ressources mises à disposition sur un sujet donné. Quelques nouvelles sous-pages ont été ajoutées. Les membres du Comité SPS sont invités à visiter ces pages Web et à faire part de leurs observations afin de contribuer à l'amélioration constante de ces outils ([ippc@fao.org](mailto:ippc@fao.org)).

7.5. Le Secrétariat de la CIPV et le Programme conjoint FAO/AIEA sur les techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture ont collaboré pour créer une infographie animée, intitulée "*Les normes phytosanitaires sur les mouches des fruits peuvent faciliter l'accès au marché*"<sup>5</sup>, cette courte vidéo est disponible en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol français et russe).

7.6. L'ensemble des annonces<sup>6</sup>, nouvelles<sup>7</sup> et appels<sup>8</sup> sont mis en ligne sur le PPI. Les Membres de l'OMC sont encouragés à s'abonner à chacune de ces catégories pour recevoir en temps voulu les notifications se rapportant à nos activités.

## 8 ANNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

8.1. Étant donné que la première Conférence internationale sur la santé des végétaux est reportée en raison des restrictions de voyage rendues nécessaires par la pandémie de COVID-19, le Comité directeur international de l'Année internationale de la santé des végétaux (AISV) a recommandé à sa quatorzième réunion que cette première Conférence ait lieu durant la semaine du 12 mai 2022, date qui pourrait également marquer la première édition de la Journée internationale de la santé des végétaux.

---

<sup>4</sup> Page d'accueil consacrée au système phytosanitaire: <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/>.

<sup>5</sup> Les normes phytosanitaires sur les mouches des fruits peuvent faciliter l'accès au marché: <http://www.naweb.iaea.org/nafa/resources-nafa/multimedia.html>.

<sup>6</sup> Page du PPI consacrée aux annonces: <https://www.ippc.int/fr/news/category/annoncements/>.

<sup>7</sup> Page du PPI consacrée aux nouvelles: <https://www.ippc.int/en/news/category/ippcnews/>.

<sup>8</sup> Page du PPI consacrée aux appels: <https://www.ippc.int/en/calls/>.

8.2. Le Comité directeur international de l'AISV a décidé d'organiser une série d'activités avant la cérémonie de clôture de l'AISV, le 1<sup>er</sup> juillet 2021, et d'ouvrir une voie vers la tenue, l'année prochaine, de la première Conférence internationale sur la santé des végétaux. La série s'ouvrira sur la publication en ligne, le 1<sup>er</sup> juin 2021, du rapport concernant l'étude sur l'incidence du changement climatique sur la santé des végétaux. Cette publication sera suivie d'un séminaire Web de deux jours qui se tiendra les 29 et 30 juin 2021 et sera axé sur les systèmes alimentaires et le changement climatique et sur leur lien avec la santé des végétaux. Deux autres séminaires Web sont prévus pour octobre et décembre, et le dernier des deux mettra l'accent sur les synergies entre la santé des végétaux et les fruits et légumes, à l'occasion de 2021, l'Année internationale des fruits et des légumes.

8.3. Le secrétariat de la CIPV prévoit d'organiser une activité parallèle pendant la semaine de la réunion du Comité SPS (23 mars 2021, 13h30-14h30). Veuillez consulter le site pour obtenir des renseignements actualisés.

### **9 ASPECTS MARQUANTS DES ACTIVITÉS POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS (JUSQU'AU MOIS DE JUILLET)**

9.1. Il est prévu que la principale réunion du secrétariat de la CIPV d'ici fin 2021 se tienne en ligne, tout comme celles de la CPM-15, du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et d'autres groupes de travail. Toutes les activités organisées par le secrétariat de la CIPV sont publiées sur le calendrier accessible sur le PPI.<sup>9</sup>

9.2. Le secrétariat de la CIPV a suivi certains des travaux informels de l'OMC sur le commerce électronique et a prié l'OMC d'envisager de tenir une séance à l'heure du déjeuner sur les questions phytosanitaires liées au commerce électronique.

9.3. Le secrétariat de la CIPV prévoit de publier un bulletin d'information de la CIPV bimensuel, restez à l'écoute.

9.4. Pour sa dernière année d'activité, l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes a prévu un certain nombre de sessions virtuelles et de travaux entre les sessions pour mener à bien les tâches décrites.

---

<sup>9</sup> Calendrier du secrétariat de la CIPV:  
<https://www.ippc.int/en/year/calendar/?year=2021&month=1&day=1&hour=0&minute=0&second=0>.